

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 10 juin 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 13

INSTRUCTION N° 0001D22009111/ARM/SGA/DRH-MD

relative au classement en deux groupes des fonctions des agents techniques du ministère de la défense au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

Du 20 mai 2022

INSTRUCTION N° 0001D22009111/ARM/SGA/DRH-MD relative au classement en deux groupes des fonctions des agents techniques du ministère de la défense au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

Du 20 mai 2022

NOR A R M S 2 2 0 1 2 0 0 J

Référence(s) :

- Décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;
- Décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (JO n° 118 du 22 mai 2014, texte n° 46) ;
- Arrêté du 16 novembre 2015 pris pour l'application aux corps des agents techniques du ministère de la défense des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (JO n° 275 du 27 novembre 2015, texte n° 52).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Instruction N° 119013697/ARM/SGA/DRH-MD du 16 décembre 2019 relative au classement en deux groupes des fonctions des agents techniques du ministère de la défense au regard de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [255-0.2](#).

Référence de publication :

En application des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 (référence), le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (RIFSEEP) est composé de deux primes distinctes et cumulatives :

- d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui valorise l'exercice des fonctions ;
- d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA), qui valorise l'engagement professionnel et la manière de servir.

Depuis le 1^{er} décembre 2015, le RIFSEEP s'applique aux agents techniques du ministère de la défense relevant du ministère des armées.

En application de l'arrêté du 16 novembre 2015 pris pour l'application au corps interministériel des agents techniques du ministère de la défense des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 (référence), les emplois des agents techniques du ministère des armées doivent être répartis en deux groupes (qui figurent en annexe). Cette distinction est établie au regard du décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 fixant l'organisation des services du ministère des armées (référence) en vigueur à la date de la présente instruction.

La répartition au sein des groupes de fonctions doit respecter les critères professionnels suivants :

- l'encadrement, la coordination ;
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Il est à noter que :

- la répartition des emplois au sein de chaque groupe est indépendante du grade des agents ;
- par principe, tous les emplois dont l'intitulé suggère des missions d'encadrement (chef ou adjoint au chef) doivent impérativement comporter l'encadrement hiérarchique pérenne d'au moins un agent ;
- seule l'affectation définitive sur un emploi (décision d'affectation pérenne sur l'emploi) permet le classement dans l'un des deux groupes. Ainsi, le fait d'occuper une fonction pendant l'absence du titulaire (intérim) ne permet pas de modifier le groupe d'appartenance de l'emploi de l'agent qui effectue le remplacement ;
- le classement de l'emploi de l'agent dans un groupe de fonctions ne doit pas être mentionné dans le compte rendu d'entretien professionnel ;
- les établissements publics administratifs (EPA) sous tutelle du ministère des armées fixent leur propre catégorisation afin de tenir compte de la spécialité de leur mission et de leur organisation. Cette catégorisation doit faire l'objet d'une communication aux agents et aux représentants du personnel.

Le centre ministériel de gestion notifie à l'agent le groupe d'IFSE auquel est rattaché son emploi.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le chef du service des ressources humaines civiles,

Laurent GRAVELAINE.

ANNEXE

ANNEXE

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL – CLASSIFICATION DANS LES GROUPES DE FONCTIONS DE L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE DES AGENTS TECHNIQUES DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Groupe 1 :

- Adjoint chef de section (SRHC/CMG - Hors CMG Arcueil).
- Administrateurs de réseaux, serveurs, bases de données, chargé au niveau national de superviser, d'administrer et de maintenir en condition opérationnelle des réseaux, serveurs et bases de données.
- Agent de prévention / agent de prévention SST.
- Agent de réception-expédition de matériel dangereux, vérifie et prédispose à son acheminement de fret dangereux suivant les normes ADR, RID, IATA, IMDG.
- Agent de sécurité des installations pétrolières d'un site classé SEVESO, chargé de la sécurité et de la surveillance d'un site SEVESO en phase d'exploitation. Fait appliquer les règles de prévention des risques professionnels et réalise des actions de formation à la sécurité et de sensibilisation à la prévention des risques.
- Assistant du coordonnateur central délégué à la prévention.
- Autres Gestionnaire -Traitant - Agent spécialisé (SRHC/CMG - Hors CMG Arcueil).
- Autres Gestionnaire -Traitant - Agent spécialisé (SRHC/CMG Arcueil).
- Chargé de projets SIC, chargé de la conduite de projet dans le domaine informatique ou de la télécommunication en participant à l'étude du besoin fonctionnel des utilisateurs, à la rédaction du cahier des charges, en définissant et planifiant les différentes phases du projet, en proposant les solutions fonctionnelles et techniques idoines.
- Chaudronnier installations pétrolières, chargé d'exécuter les opérations de maintenance préventive, curative et évolutive sur les installations hydrocarbures.
- Chaudronnier matériels pétroliers, chargé d'exécuter les opérations de maintenance préventive, curative et évolutive des matériels pétroliers nécessitant le travail des métaux.
- Chef de section (SRHC/CMG - Hors CMG Arcueil).
- Conducteur central électrique, chargé de la maintenance des groupes électrogènes, des systèmes de climatisation et des onduleurs. Exécute des interventions préventives et curatives sur les matériels énergie et de climatisation.
- Conducteur en traitement de peinture aéronautique, chargé de doter les radômes de revêtements anticorrosion et antistatique, et de les peindre aux couleurs de la flotte cliente.
- Contrôleur chantier ...
- Contrôleur de contrat de maintenance.
- Contrôleur de prestations sur le site de Balard.
- Correspondants locaux du parc automobile, chargé de suivre le parc automobile en liaison avec le correspondant local principal et met à disposition des usagers via le pool auto des moyens en véhicules pour l'exécution de leur mission.
- Electricien installations pétrolières, chargé d'exécuter les opérations de maintenance préventive et curative des appareillages électriques des installations pétrolières.
- Frigoriste, chargé de la maintenance des installations de climatisation et de ventilation, ainsi que la maintenance des équipements techniques de chambres froides de restaurants.
- Gestionnaire centralisé des articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information (ACSSI), chargé de la gestion et du soutien de niveau semi-industriel des articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information au profit de l'ensemble du ministère des armées en organisant physiquement le parc de biens matériels et au travers d'un système d'information, en le contrôlant, en assurant sa ventilation et son stockage dans les conditions réglementaires.
- Gestionnaire indus (SRHC-CMG Arcueil).
- Gestionnaire primes (SRHC-CMG Arcueil).
- Infographiste/opérateur multimédia, agent qui réalise à l'aide d'outils informatiques des créations graphiques et multimédia à partir d'un cahier des charges.
- Les ATMD qui exercent les fonctions retenues en groupe 1, pour les adjoints administratifs
- Les fonctions d'encadrement. Les agents doivent encadrer au minimum une personne. L'agent encadré doit être affecté de façon pérenne dans le même service que l'ATMD encadrant. Il s'agit d'un encadrement hiérarchique et non de l'animation d'un réseau. L'ATMD qui encadre donne des consignes de travail, supervise et corrige le travail rendu. En raison, de l'affectation temporaire (et variable d'une année à l'autre) des réservistes et des stagiaires, il ne peut être considéré qu'un ATMD encadre un réserviste ou un stagiaire (sauf s'il s'agit d'un fonctionnaire stagiaire).
- Mécanicien aéronautique structure, chargé de l'entretien des éléments structuraux d'aéronefs.
- Mécanicien exploitation pétrolière, chargé d'assurer les opérations d'entretien et de maintenance préventive, curative et évolutive des installations pétrolières.
- Mécanicien matériels pétroliers, chargé d'assurer les opérations d'entretien et de maintenance préventive, curative et évolutive des matériels pétroliers. Exécute les opérations de contrôle et de mise en condition des matériels pétroliers avant leur projection.
- Moniteur de conduite et sécurité routière confirmé.
- Mouleur matières plastiques et composites aéronautiques, chargé d'exécuter l'ensemble des travaux de plasturgie, fabriquer et réparer les pièces en composite ou en thermoplastique, confectionner, par thermo moulage, les matériels en matières plastiques.
- Opérateur de contrôle et de maintenance SIC, chargé de valider techniquement et de maintenir en condition opérationnelle des packages applicatifs ou des équipements de sécurité des SIC avant déploiement et équipement des services du ministère des armées.
- Opérateur de recherche documentaire et d'analyse à des fins géographiques, chargé de la recherche, de la collecte, de l'analyse, de la synthèse et de l'archivage d'éléments cartographiques.
- Opérateur des systèmes d'information et de communication (SIC), chargé d'assurer au quotidien la résolution des incidents SIC des utilisateurs du ministère en intervenant à distance via des outils de télé administration, ou en pilotant la procédure permettant son traitement. Il gère aussi les demandes catalogues des abonnés.
- Opérateur en cyber sécurité, réalise les opérations de remédiation pour mettre les systèmes d'information et de communication en conformité avec les règles de sécurité, se charge de la supervision et de la détection d'incidents de sécurité et déclenche les procédures de résolution d'incident.
- Opérateur en exploitation du renseignement, responsable de la collecte, de la saisie et de la gestion des informations concourant à l'élaboration du

renseignement. Il participe à la mise en œuvre des savoir-faire de veille géostratégique, de capitalisation et de recoupement de l'information.

- Opérateur en urbanisation en data center, Chargé de rationaliser l'organisation du datacenter et son exploitation.
- Opérateur environnement.
- Opérateur laboratoire pétrolier, chargé des opérations concourant aux essais et analyses des produits et matériels pétroliers.
- Opérateur SIC de soutien de proximité, chargé d'assurer le soutien curatif et préventif dans le domaine des SIC des organismes de son périmètre géographique en intervenant sur les moyens de télécommunication, les dépannages non accessibles à distance, la mise en œuvre des matériels SIC et l'assistance technique auprès des utilisateurs.
- Opérateur technique d'installations mobiles de levage (grue routière) de port militaire, chargé de la mise en œuvre d'une grue routière (niveau de qualification grutage 1B), afin de réaliser la manutention d'armes navales et d'équipements, concourant directement au maintien en condition opérationnelle des plateformes navales.
- Ouvrier pyrotechnicien, possédant des connaissances en pyrotechnie capable d'effectuer et de diriger des travaux dans ce domaine. Il peut conduire des expertises pyrotechniques.
- Réparateur de parachute, chargé d'effectuer les opérations de maintenance du niveau technique d'intervention 2 sur les matériels de parachutage et de largage correspondant à la visite, le diagnostic, la réparation, la vérification en production.
- Responsable assurance qualité en matière de sécurité alimentaire, assure les fonctions d'assureur qualité. Il veille au respect du plan de nettoyage et de désinfection mis en place et est chargé de lancer toutes les opérations de vérification liées à la sécurité des personnels, des matériels et des installations, il en assure également le suivi. Il veille au respect des procédures afférentes à la traçabilité des produits. Il est chargé de la rédaction et de l'application des procédures et des instructions en matière de sécurité alimentaire et fait procéder à toutes les opérations de vérification des documents d'enregistrement.
- Secrétaire d'organisme ou de direction (SRHC/CMG - Hors CMG Arcueil).
- Superviseur de passerelle SIC, chargé de l'exploitation et du maintien en condition opérationnelle des passerelles SIC tout en assurant le traitement et l'acheminement des messages, et l'intervention sur les alarmes.
- Surveillant de contrat de maintenance.
- Surveillant d'infrastructure.
- Technicien en pré-production des SIC, chargé d'expertiser et d'évaluer des systèmes d'information au niveau pré-production, de les tester et de proposer des évolutions.
- Technicien laboratoire en école en électronique, physique et mécanique, chargé de préparer techniquement les cours et les séances de travaux pratiques des laboratoires d'électronique de physique et de mécanique.
- Traitant GA payeur (SRHC/CMG - Hors CMG Arcueil).
- Traitant GA payeur (SRHC/CMG Arcueil).

Groupe 2 :

- Emplois qui ne sont pas inscrits dans les autres groupes.